

Arrêté Municipal N°2022-380

Arrêté Municipal portant sur la nomination des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son art. L. 2143-3,

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération 2020-31 du conseil municipal du 8 juin 2020 fixant le nombre de représentants du Conseil Municipal et le nombre de représentants des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des usagers et des acteurs économiques au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité et autorisant le Maire à en désigner les membres par voie d'arrêté;

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: Le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité. En son absence, il désigne M. Sacha GAILLARD, adjoint délégué à la citoyenneté et à la politique du handicap pour le représenter.

<u>Article 2</u>: Les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité sont :

- M. Jean-Christophe PIERSON
- Mme Capucine DU SARTEL
- Mme Françoise ASKINAZI
- M. Sacha GAILLARD
- M. Jean-Jacques VEILLEROT
- Mme Claire LOUVET

<u>Article 3</u>: Les représentants des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des usagers, des acteurs économiques et des associations au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité sont :

- Les Papillons Blancs : M. Xavier CHAZELLE, Président ou son représentant,
- APF : M. Franck MAILLE, Représentant départemental ou son représentant,
- UNAFAM: Mme Yolande DE SEGONZAC, Responsable antenne centre ou son représentant.
- Culture Relax: Mme Anne-Charlotte DAMBRE, Membre du conseil d'administration ou son représentant,
- M. Sébastien CHALOT : usager
- Mme Céline MARTINEZ : usager-aidante





<u>Article 4</u> : Le présent arrêté prendra effet à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

<u>Article 5</u> : Le Maire et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise :

- Au Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Aux intéressés.

Saint-Cloud, le - 3 OCT. 2022

Éric BERDOATI,

Maire

Vice-President du Conseil départemental

- c B W CM

des Hauts-de-Seine

Télétransmission de l'acte le :

Numéro A.R. - Préfecture :

Publication électronique de l'acte le :

Numéro:

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le :